

CPAM Gers

Accompagnement d'un collaborateur traitant le volet social de l'entreprise

OBJECTIF DE LA FORMATION

- Initiation à la réglementation et la gestion des arrêts de travail (maladie, maternité, paternité, accident de travail et maladie professionnelle)

PUBLICS CONCERNES

- *Nouvel embauché*
- *Changement de fonction*
- *Remplacement*
- *CDD....*

DUREE DU MODULE :

- 1 module de formation en entreprise : 4 heures
- 1 suivi personnalisé du collaborateur dans les 3 mois suivant le module par le conseiller entreprises de la CPAM du Gers.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Faciliter la prise de poste du nouveau collaborateur sur le volet social
 - Connaître la législation des arrêts de travail et les démarches associées
 - Utiliser les services en ligne via le portail Net-Entreprises
 - Connaître les services d'aide au retour à l'emploi et actions contre l'absentéisme proposées par l'Assurance maladie



- Instaurer de bonnes pratiques et monter en compétence selon le degré d'autonomie du nouveau collaborateur

PROGRAMME DE LA FORMATION

1. Déclarer et gérer les arrêts de travail

- Règlementation générale en matière d'arrêt de travail
 - ✓ Justifier une période d'arrêt de travail
 - ✓ Les démarches en ligne liées à l'arrêt de travail
 - ✓ Les règles de gestion de l'arrêt de travail (subrogation, modification coordonnées bancaires, gestion des pièces justificatives, attestations rectificatives, changement de risque, reprise anticipée, ...)
 - ✓ Le temps partiel thérapeutique
- Suivre l'envoi des signalements DSN évènementielles et le règlement des prestations subrogées : tableau de bord et BPIJ.
- Le contrôle de l'arrêt de travail d'un salarié

2. Déclarer et gérer l'accident de travail ou la maladie professionnelle

- Généralités sur les accidents de travail et les maladies professionnelles (délais d'instruction, indemnisation, consolidation, rechute, guérison et reprise du travail,...)
- Remplir la déclaration d'accident du travail en ligne : points de vigilance, instruction du dossier.
- Gestion du Compte ATMP (CARSAT) et notification du taux de cotisation AT dématérialisée.

3. Les services d'aide au retour à l'emploi et actions contre l'absentéisme

- Prévenir la désinsertion professionnelle (objectifs, publics concernés, détection, actions de formation, modalités de réintégration dans l'entreprise)
- Le Bilan de santé gratuit et Santé Plus Gers (ateliers santé du dos, nutrition et sommeil)
- Outil d'aide à l'analyse de l'absentéisme en entreprise : Fiche Profil CPAM (Nbre et profil des salariés en arrêt de travail, nbre de jours indemnisés, répartition par durée d'arrêt selon les risques, ...)

4. Les interlocuteurs en CPAM et sites utiles

Formation prise en charge par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie

Contactez vos **Conseillers Entreprises à la CPAM** par téléphone au 3679 ou par mail à l'adresse cis.cpam-auch@assurance-maladie.fr.